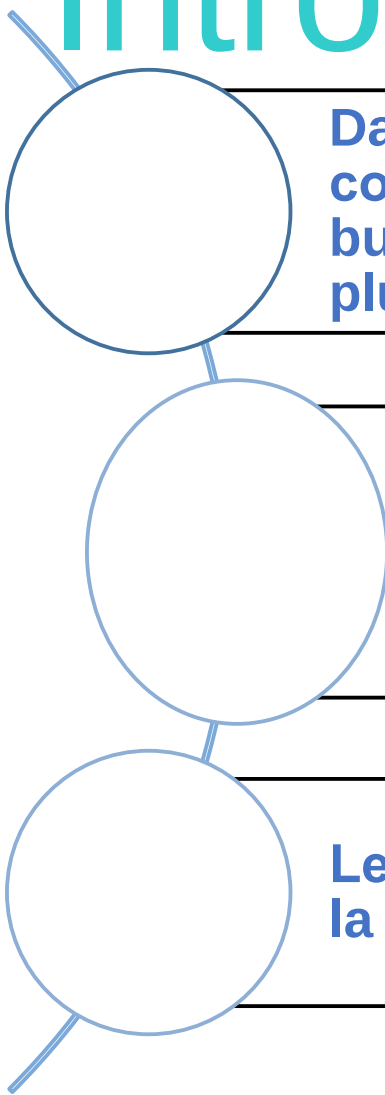




Rapport d'orientation budgétaire 2023

Conseil municipal du 20 octobre 2022

Introduction



Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure de la gestion de la dette

A l'occasion de ce débat la collectivité présente ses objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement annuel

Le rapport présenté, permet d'être informé sur la situation financière de la collectivité et de faire connaître les choix budgétaires prioritaires

01

Le contexte économique et financier

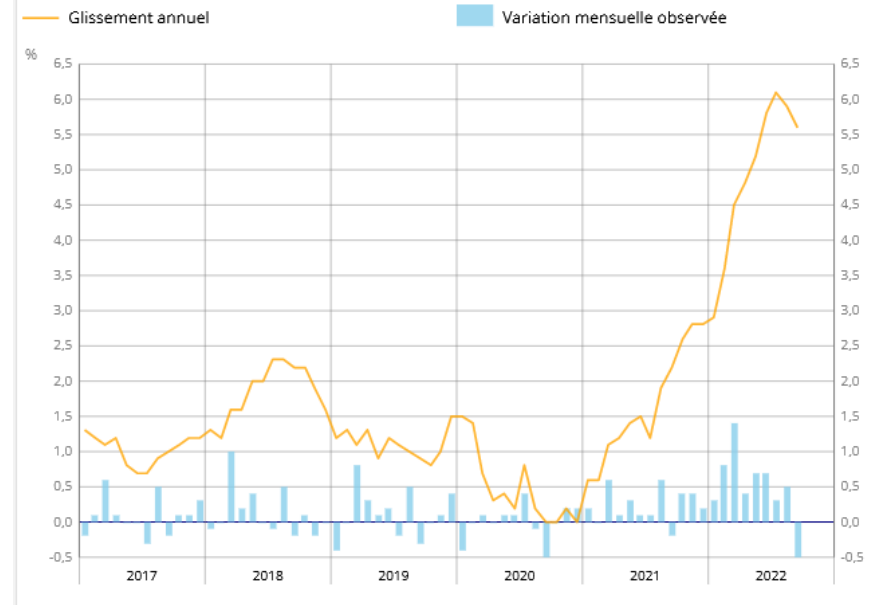
Le contexte macroéconomique (1/1)

Après avoir atteint un record en Europe, l'inflation a ralenti en septembre en France. Elle s'établit à +5,6% en septembre 2022 sur un an après +6,1% en juillet sur un an. Cette baisse s'explique par une accalmie sur les prix de l'énergie en août en Europe: +22,2% en août sur 1 an par rapport à +28,5 en juillet sur 1 an. En revanche, la hausse des prix de l'alimentation et des produits manufacturés s'est accélérée en France.

Le projet de loi de finances prévoit une inflation de +5,3% en 2022 en moyenne annuelle. L'inflation diminuerait en 2023 à +4,2% en moyenne annuelle. Elle serait élevée en début d'année et diminuerait progressivement, pour atteindre un niveau proche de +3% à la fin 2023.

Ces prévisions sont soumises à de nombreux aléas, le principal étant lié à l'évolution du conflit en Ukraine et ses conséquences.

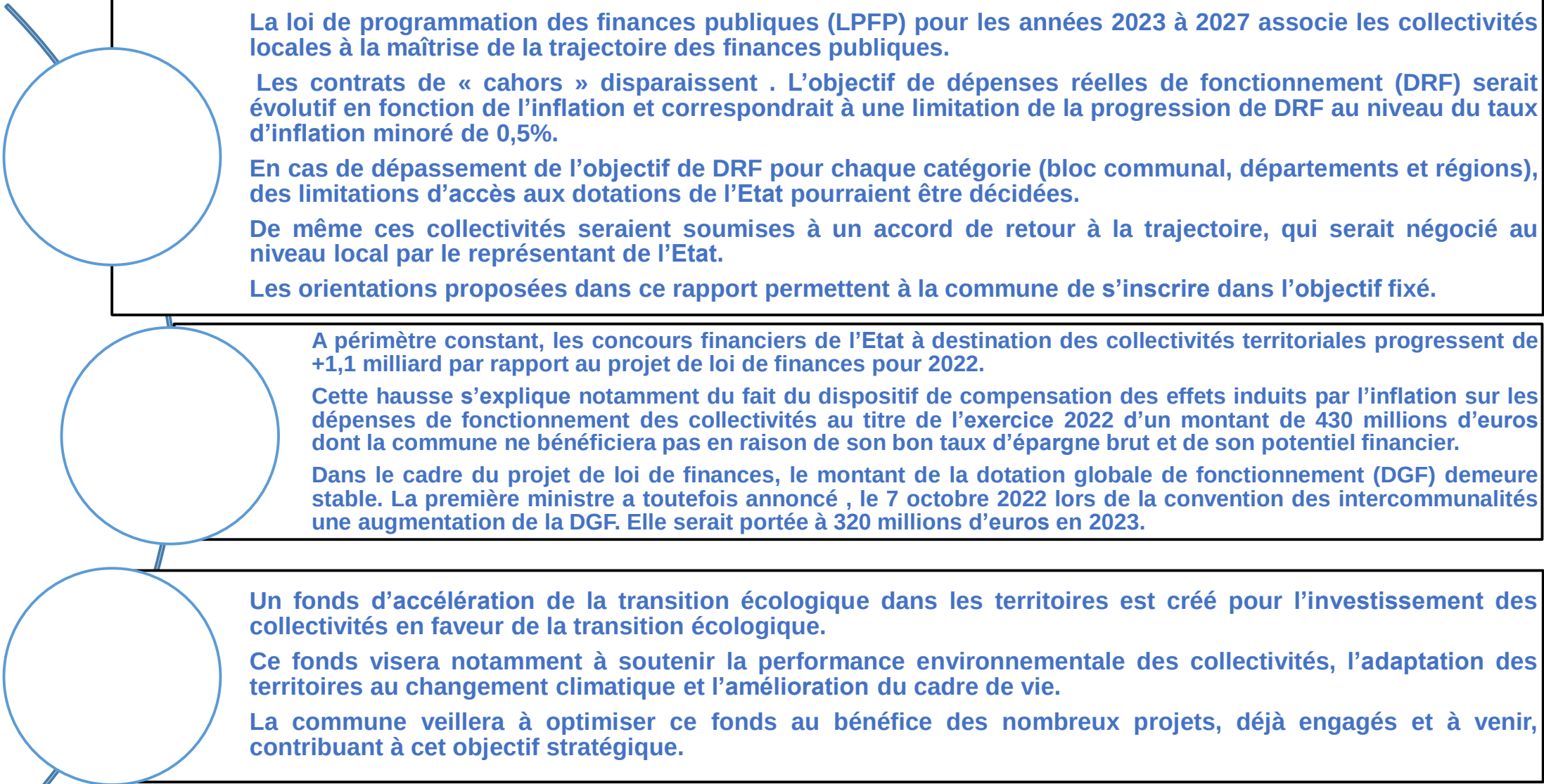
Évolutions de l'indice des prix à la consommation



Champ : France hors Mayotte

Source : Insee - indices des prix à la consommation

Les mesures de la loi de finances 2023 concernant les collectivités (1/1)



La loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour les années 2023 à 2027 associe les collectivités locales à la maîtrise de la trajectoire des finances publiques.

Les contrats de « cahors » disparaissent . L'objectif de dépenses réelles de fonctionnement (DRF) serait évolutif en fonction de l'inflation et correspondrait à une limitation de la progression de DRF au niveau du taux d'inflation minoré de 0,5%.

En cas de dépassement de l'objectif de DRF pour chaque catégorie (bloc communal, départements et régions), des limitations d'accès aux dotations de l'Etat pourraient être décidées.

De même ces collectivités seraient soumises à un accord de retour à la trajectoire, qui serait négocié au niveau local par le représentant de l'Etat.

Les orientations proposées dans ce rapport permettent à la commune de s'inscrire dans l'objectif fixé.

A périmètre constant, les concours financiers de l'Etat à destination des collectivités territoriales progressent de +1,1 milliard par rapport au projet de loi de finances pour 2022.

Cette hausse s'explique notamment du fait du dispositif de compensation des effets induits par l'inflation sur les dépenses de fonctionnement des collectivités au titre de l'exercice 2022 d'un montant de 430 millions d'euros dont la commune ne bénéficiera pas en raison de son bon taux d'épargne brut et de son potentiel financier.

Dans le cadre du projet de loi de finances, le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) demeure stable. La première ministre a toutefois annoncé , le 7 octobre 2022 lors de la convention des intercommunalités une augmentation de la DGF. Elle serait portée à 320 millions d'euros en 2023.

Un fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires est créé pour l'investissement des collectivités en faveur de la transition écologique.

Ce fonds visera notamment à soutenir la performance environnementale des collectivités, l'adaptation des territoires au changement climatique et l'amélioration du cadre de vie.

La commune veillera à optimiser ce fonds au bénéfice des nombreux projets, déjà engagés et à venir, contribuant à cet objectif stratégique.

La situation des finances des collectivités locales (1/1)

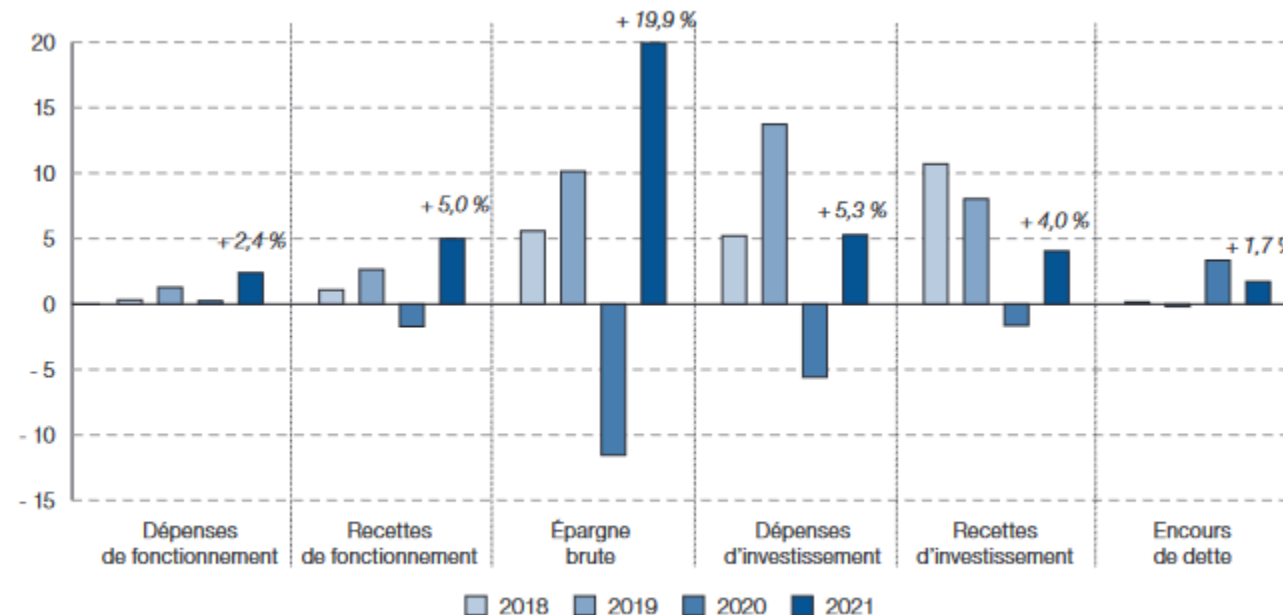
D'après la direction générale des collectivités locales, la situation financière des collectivités territoriales et de leurs groupements s'est améliorée entre 2018 et 2021. Leurs recettes de fonctionnement ont progressé plus vite au cours de cette période (+5,0%) que leurs dépenses réelles de fonctionnement (+3,9%).

La situation financière des collectivités locales en 2021 est meilleure que celle de 2019, ce qui montre leur résilience face aux effets de la crise sanitaire et la rigueur de leur gestion globale.

En 2021, les dépenses de fonctionnement des collectivités locales ont augmenté de +2,4% et leurs investissements ont augmenté de +5,3%.

Leur épargne brute est en large progression : +19,9%. Cette progression s'élève à +10,9% pour le bloc communal.

AU 31 août 2022, l'épargne brute et l'épargne nette des collectivités restent positives, même si elles demeurent moins élevées que le point en haut de 2021.

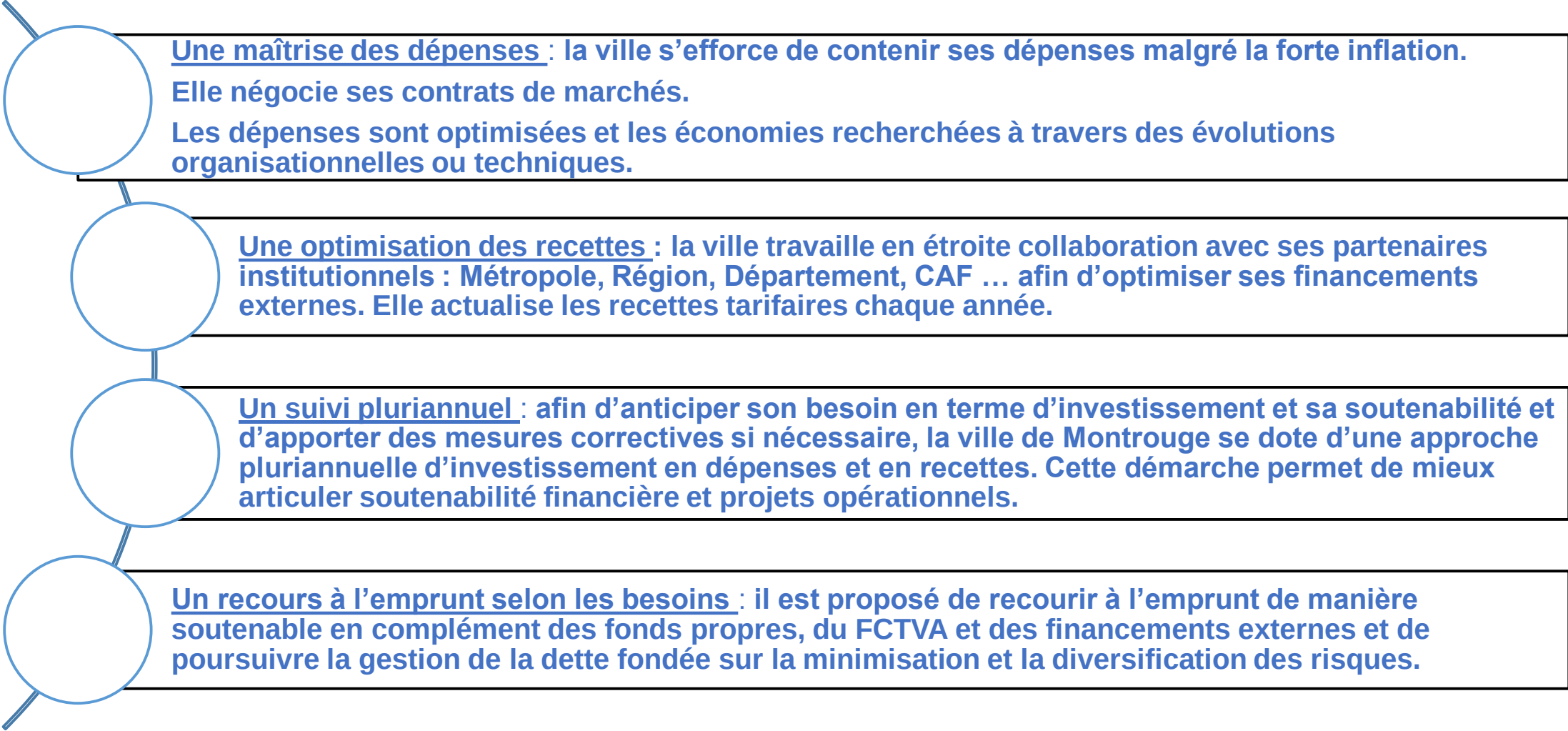


Source : DGCL - Données DGFiP, comptes de gestion - budgets principaux.

02

Les orientations stratégiques

Les orientations stratégiques (1/1)



Une maîtrise des dépenses : la ville s'efforce de contenir ses dépenses malgré la forte inflation.

Elle négocie ses contrats de marchés.

Les dépenses sont optimisées et les économies recherchées à travers des évolutions organisationnelles ou techniques.

Une optimisation des recettes : la ville travaille en étroite collaboration avec ses partenaires institutionnels : Métropole, Région, Département, CAF ... afin d'optimiser ses financements externes. Elle actualise les recettes tarifaires chaque année.

Un suivi pluriannuel : afin d'anticiper son besoin en terme d'investissement et sa soutenabilité et d'apporter des mesures correctives si nécessaire, la ville de Montrouge se dote d'une approche pluriannuelle d'investissement en dépenses et en recettes. Cette démarche permet de mieux articuler soutenabilité financière et projets opérationnels.

Un recours à l'emprunt selon les besoins : il est proposé de recourir à l'emprunt de manière soutenable en complément des fonds propres, du FCTVA et des financements externes et de poursuivre la gestion de la dette fondée sur la minimisation et la diversification des risques.

03

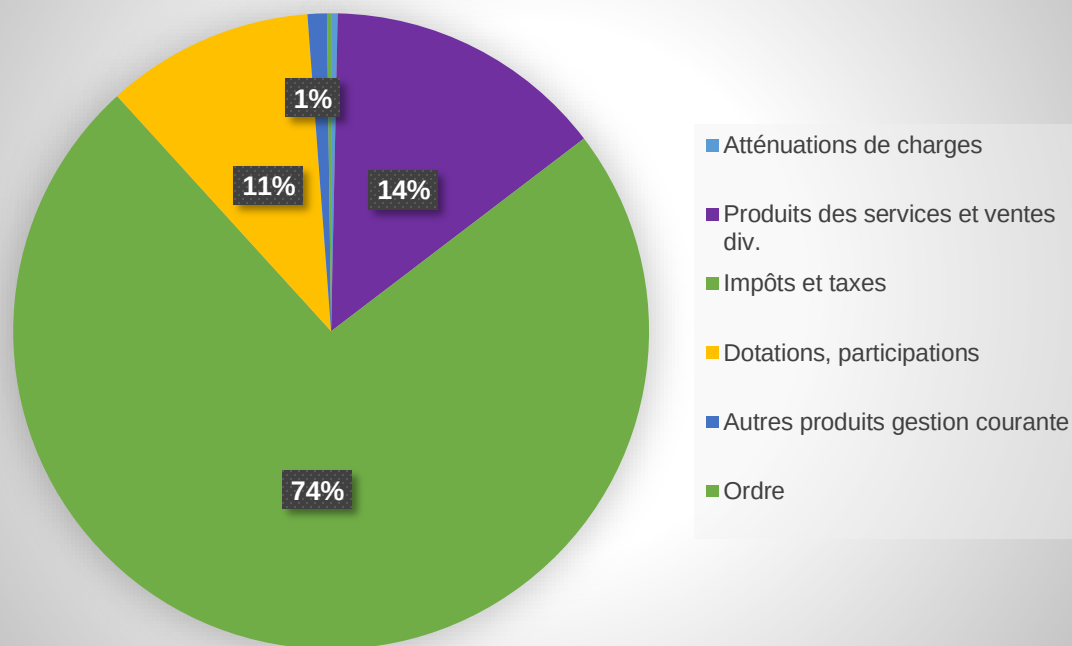
Les orientations budgétaires en fonctionnement

Les orientations en recettes de fonctionnement (1/3)

Recettes	BP 2022 (€)	Orientations 2023 (€)	Variation 2023/2022 (%)
013 Atténuations de charges	300 000	300 000	0
70 Produits des services et ventes div.	12 512 463	12 850 000	+2,70
73 Impôts et taxes	62 891 153	66 890 000	+6,36
74 Dotations, participations	9 953 861	9 600 000	-3,56
75 Autres produits gestion courante	1 029 163	890 000	-13,5
77 Produits exceptionnels	2 000		-100
Ordre	163 971	190 000	+15,87
Total	86 852 611	90 720 000	+4,45

Les orientations en recettes de fonctionnement (2/3)

Répartition des recettes 2023



1. Atténuations de charges

- Le produit estimé s'élève à 300 000 €.
- Il recouvre les indemnités journalières remboursées par la caisse primaire d'assurance maladie, les remboursements suite aux prélèvements de cotisations retraites de la fonction publique,
 - Il varie chaque année en fonction des situations individuelles.

2. Produits des services et du domaine

- Le produit estimé s'élève à 12 850 000 €.
- Il recouvre les recettes liées aux services publics mis à disposition des Montrougiens ainsi que les produits d'utilisation du domaine public communal.
- Il est prévu en hausse par rapport au budget primitif de 2022, la ville ayant revalorisé à partir de septembre 2022 les tarifs compte-tenu de l'inflation importante.

3. Impôts et taxes

- Le produit estimé s'élève à 66 890 000 €.
- Le produit fiscal envisagé s'élève à 40 140 000 €. Les bases fiscales 2023 n'étant pas encore connues, le calcul est effectué sur les bases 2022 auxquelles est appliqué une évolution de 5% pour le foncier après une revalorisation de 3,4% en 2022.
- L'attribution de compensation de la Métropole du Grand Paris est stable. Aucun nouveau transfert n'est envisagé en 2023, le produit estimé s'élève à 21 072 153 €.
- Le produit estimé concernant la taxe de séjour et les droits de mutation reste stable.

Les orientations en recettes de fonctionnement (3/3)

Détail du produit fiscal

Coefficient
correcteur :
1,443511

Effet du
coefficient
correcteur sur
la TH :
10 016 100 €

Foncier :
27 780 184 €

TH
résidences
secondaires
:
2 346 739 €

4. Dotations, participations

- Le produit estimé s'élève à 9 600 000 €.
- Il recouvre la Dotation globale de fonctionnement estimé à 2 750 000 € en baisse par rapport à 2022. La dotation forfaitaire des communes ne sera plus ponctionnée pour permettre la progression de la péréquation, comme c'était le cas auparavant. Elle sera toutefois toujours rabotée pour financer la part de la DGF attribuée aux collectivités dont la population est en croissance.
- Il recouvre également les recettes des différents partenaires institutionnels comme le Département et la CAF. Les recettes de la CAF sont en baisse du fait de la diminution du bonus territoire directement perçu désormais par les crèches privées auprès desquelles la ville achète des places. La dépense sera ajustée à dû concurrence.

5. Autres produits de gestion courante

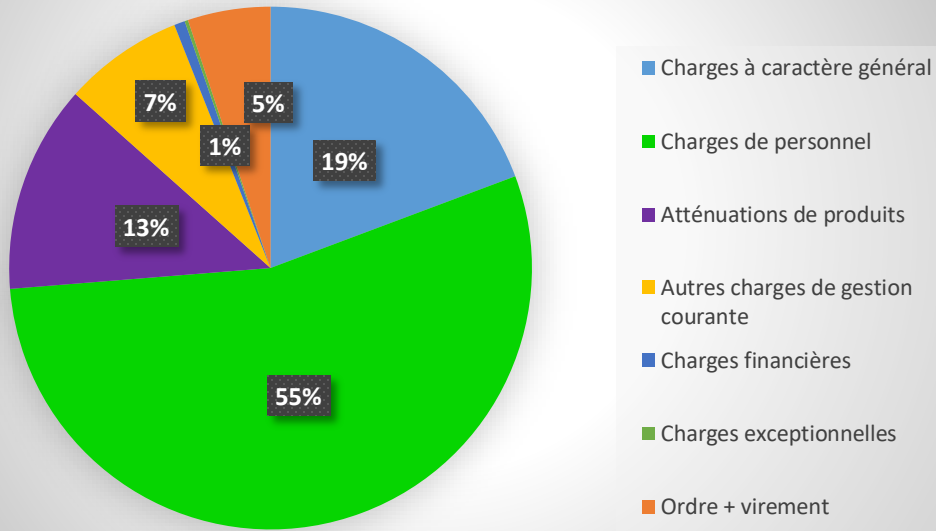
- Le produit s'élève à 890 0000 €.
- Il recouvre les revenus des immeubles et les redevances des délégations de services publics.
- Le produit estimé attendu est en baisse par rapport au montant inscrit au budget primitif 2022. En effet, le produit des revenus des immeubles baisse à la suite de diverses cessions intervenues dans le cadre de l'optimisation du parc privé de la ville.

Les orientations en dépenses de fonctionnement (1/3)

Dépenses	BP 2022 (€)	Orientations 2023 (€)	Variation 2023/2022 (%)
011 Charges à caractère général	16 506 892	17 500 00	+6,02
012 Charges de personnel	46 990 000	49 386 000	+5,10
014 Atténuations de produits	12 018 720	11 670 000	-2,90
65 Autres charges de gestion courante	6 550 822	6 725 000	+2,66
66 Charges financières	253 238	606 000	+139
67 Charges exceptionnelles	187 815	191 000	+1,70
Ordre + virement	4 345 123	4 642 000	+6,83
Total	86 852 611	90 720 000	+4,45

Les orientations en dépenses de fonctionnement (2/3)

Répartition des dépenses 2023



Augmentation de la valeur du point d'indice et GVT = 2 081 000 €

Augmentation du SMIC : effet report année pleine des augmentations de 2022 : 0.9% au 1^{er} janvier, 2.65% au 1^{er} mai, 2,01% au 1^{er} août = 60 000 €

Effet de l'augmentation du SMIC sur les rémunérations les plus faibles de la fonction publique = 100 000 €

Revalorisation des catégories B (170 agents) = 155 000 €

1. Charges à caractère général

- Deuxième poste de dépense de la section de fonctionnement d'un montant estimé de 17 500 000 €, ce chapitre regroupe l'ensemble des dépenses permettant le fonctionnement courant des services publics. Il comprend les contrats conclus par la ville (électricité, eau...), les frais d'entretien des locaux et bâtiments, les achats de fournitures, les prestations de service. Leur variation est influencée en grande partie par l'inflation.
- Ces dépenses subissent une forte hausse notamment les dépenses de fluide qui représentent plus de 3,5 millions d'euros en 2023 contre un peu plus de 2 millions d'euros au budget primitif 2022.
- La ville parvient à compenser en partie l'inflation par un effort accru de réduction de ses dépenses.

2. Charges de personnel

- Premier poste de dépenses de la section de fonctionnement d'un montant estimé de 49 386 000 €. Tenant compte du budget supplémentaire 2022 l'évolution de la masse salariale s'élève à +3,27%. Elle s'élève en 2022 à 47 820 000 €.
- Ce chapitre est en augmentation par rapport au budget primitif 2022 pour plusieurs raisons.
- Les orientations 2023 sont évaluées sous réserve de l'inflation impactant le SMIC et des décisions gouvernementales susceptibles d'intervenir sur les rémunérations en 2023.

3. Atténuations de produits

- Les dépenses estimées s'élèvent à 11 670 000 €.
- Ce chapitre regroupe le fonds national de garantie individuelle des ressources pour un montant de 8 808 714 €. Le montant estimé est le même que celui inscrit en 2022.
- Il comprend également le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales. Le montant estimé s'élève à 2 200 000 €.
- La prévision pour ce chapitre en 2023 est en baisse la ville n'étant pas prélevé au titre de la loi solidarité et renouvellement urbain en raison des contributions qu'elle a apporté au logement social en 2021.

Les orientations en dépenses de fonctionnement (3/3)

4. Autres charges de gestion courante

- Les dépenses estimées s'élèvent à 6 725 000 €.
- Ce chapitre regroupe le fonds de compensation des charges transférés pour 2 470 000 € en hausse suite à la revalorisation annuelle du socle fiscal.
- Il comprend également les subventions, les créances admises en non-valeur et éteintes dont les montants restent stables.
- Les dépenses relatives aux redevances pour licences, logiciels informatiques sont prévues en 2023 sur ce chapitre.

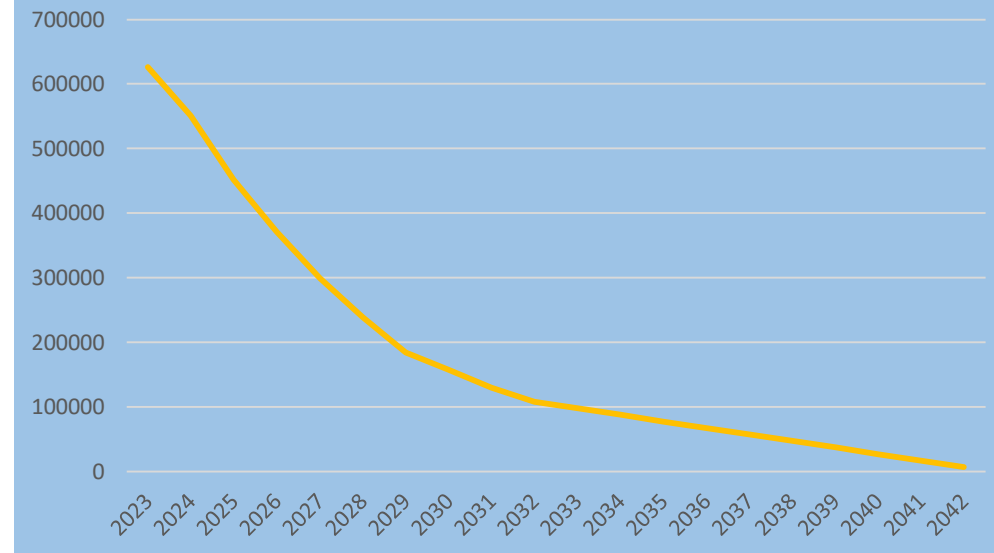
5. Charges financières

- Les dépenses estimées s'élèvent à 606 000 €.
- Elles correspondent au remboursement des intérêts d'emprunts pour un montant de 626 462 €. A cela s'ajoute les intérêts courus non échus pour – 20 235,47 €.
- Les intérêts de la dette sont en hausse, les taux d'intérêts des emprunts variables étant en augmentation. De plus la ville aura contracté un nouvel emprunt en 2022 à hauteur de 8 millions d'euros.

6. Charges exceptionnelles

- Les dépenses estimées s'élèvent à 191 000 €.
- Elles correspondent essentiellement aux bourses et prix pour un montant de 117 000 € ainsi qu'aux titres annulés sur exercices antérieurs.

Remboursement des intérêts hors nouveaux emprunts



04

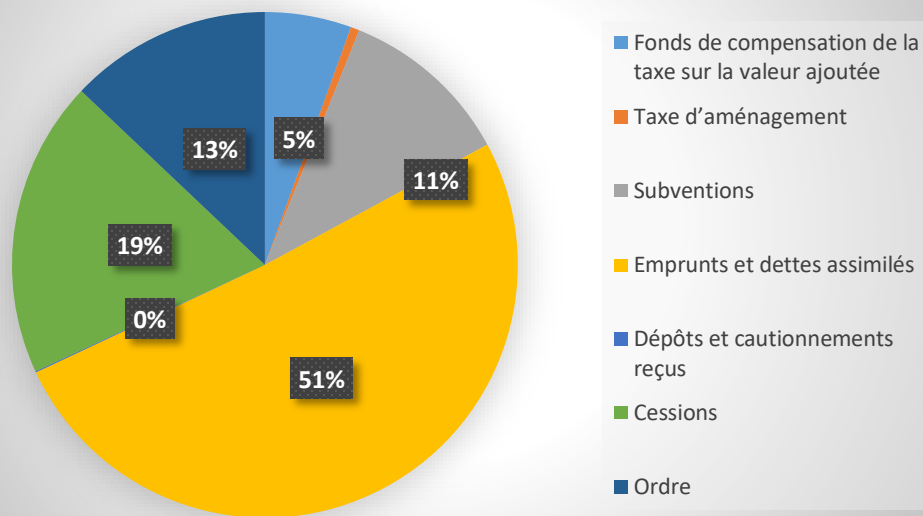
Les orientations budgétaires en investissement

Les orientations en recettes d'investissement (1/2)

Recettes	BP 2022 (€)	Orientations 2023 (€)	Variation 2023/2022 (%)
10222 Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée	2 000 000	2 000 000	0
10226 Taxe d'aménagement	200 000	200 000	0
13 Subventions	934 405	3 984 475	+326,42
16 Emprunts et dettes assimilés	14 296 193,26	18 395 388	+28,67
165 Dépôts et cautionnements reçus	28 700	26 500	-7,67
024 Cessions	4 066 000	6 861 000	+68,74
Ordre + Virement	4 375 123,40	4 672 000	+6,79
Total	25 900 421,56	36 139 363	+39,53

Les orientations en recettes d'investissement (2/2)

Répartition des recettes 2023



1. FCTVA

- L'estimation s'élève à 2 000 000 €.
- Il correspond aux dépenses d'équipement de l'exercice précédent déduction faite d'un volume de dépenses non éligibles pondérées par le taux applicable soit 16,404 %.

2. Taxe d'aménagement

- Le montant prévisionnel s'élève à 200 000 €.
- Elle est payée par tout particulier ou professionnel qui entreprend, dans un bâtiment ou sur une propriété, des travaux soumis à une autorisation d'urbanisme.

3. Subventions

- Le montant prévisionnel s'élève à 3 984 475 €. Il regroupe notamment des subventions pour l'achat de véhicules propres, pour les opérations « Ginoux Gautier » et « République Nord » financées par le Département des Hauts-de-Seine dans le cadre du contrat départemental 2021-2023, une participation de l'EPFIF pour une étude sur le quartier gare Châtillon-Montrouge, et le remboursement par le CCAS des travaux de la maison des seniors.

4. Emprunts

- Le montant prévisionnel s'élève à 18 395 388 €. Il permet d'équilibrer la section d'investissement.

5. Cessions

- Le montant estimé s'élève à 6 800 000 €.
- Il regroupe la cession d'un immeuble au 16-18 et au 130 avenue de la République, au 10 rue Sadi Carnot, au 7 rue sylvine Candas et au 23 rue Boileau.

Les orientations en dépenses d'investissement (1/3)

Dépenses	BP 2022 (€)	Orientations 2023 (€)	Variation 2023/2022 (%)
Dépenses d'équipements	22 338 205	27 310 000	+22,26
Acquisitions	0	5 350 000	
16 Emprunts et dettes assimilés	2 862 545,09	3 259 363	+13,86
Ordre	193 971	220 000	+13,42
26 Participations et créances rattachées	500 000	0	-100
Total	25 900 421,56	36 139 363	+39,53

Les orientations en dépenses d'investissement (2/3)

1. Les autorisations de programme, crédits de paiement (AP/CP)

- La ville a mis en place une AP/CP pour l'opération Ginoux/Gautier et l'opération Rabelais.



Opération Ginoux/Gautier

Autorisation de programme (€)	Crédits 2020 réalisés (€)	Crédits 2021 réalisés (€)	Crédits 2022 ouverts (€)	Crédits 2023 ouverts (€)	Crédits années 2024-2025 (€)
11 943 000	211 413,50	281 881,79	2 873 000	3 815 000	4 761 704,71

2. Dépenses d'équipement

- Le montant prévisionnel est estimé à 27 310 000 € pour les dépenses d'équipements.
- Cet enveloppe regroupe les investissements liés à l'aménagement des espaces publics et du cadre de vie et à la création, rénovation, entretien et équipements des services publics.

Opération Rabelais

Autorisation de programme (€)	Crédits 2023 ouverts (€)	Crédits 2024 ouverts (€)	Crédits 2025 ouverts (€)
8 520 000	4 820 000	3 200 000	500 0000

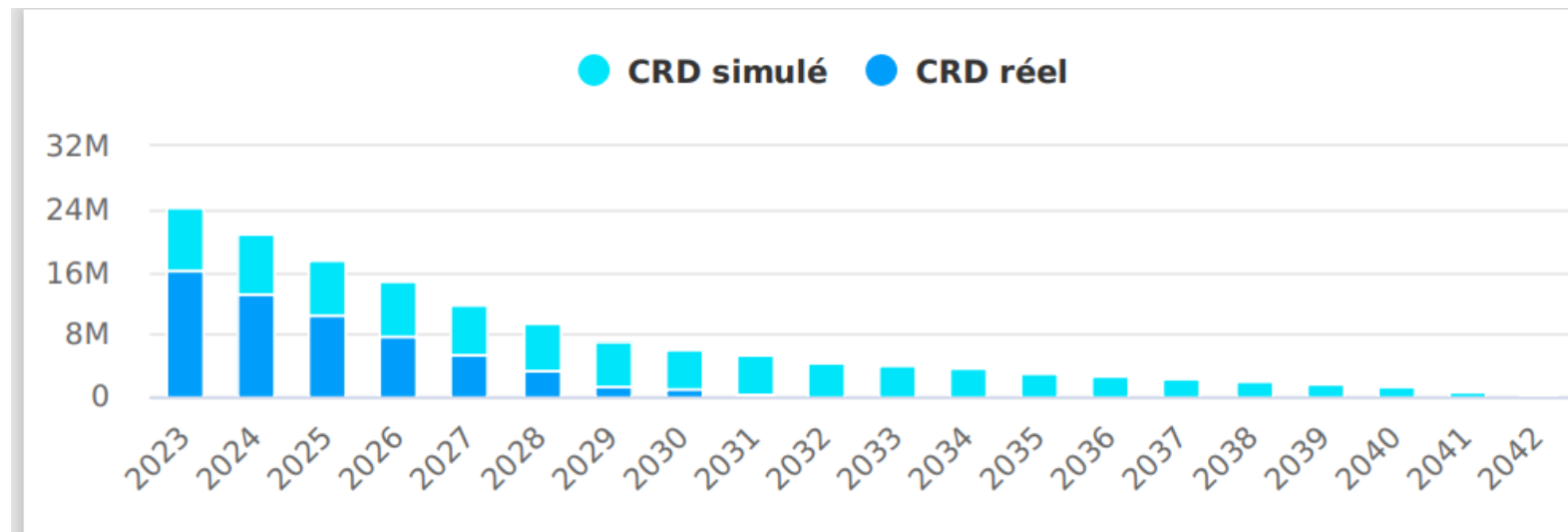
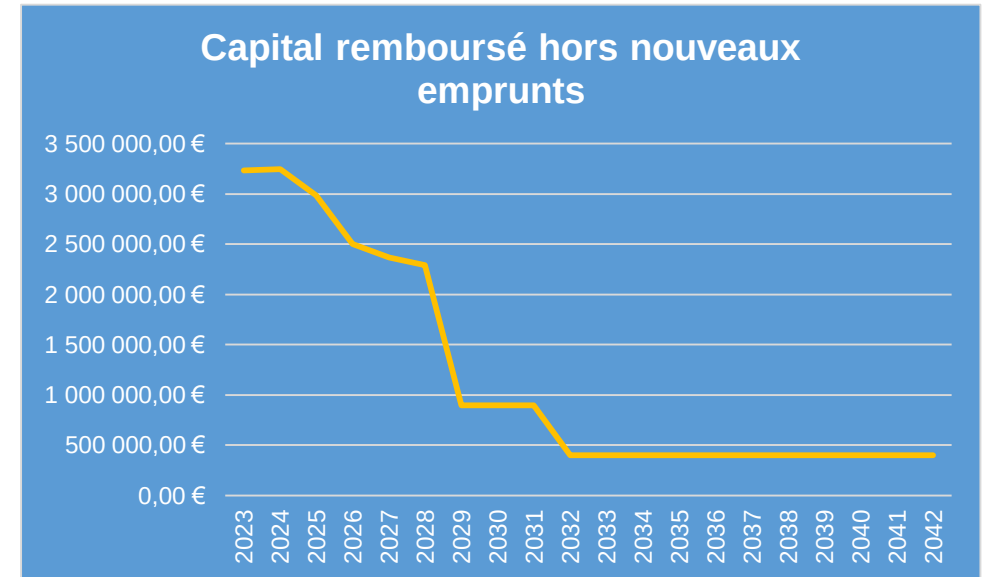
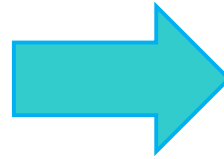
3. Acquisitions

- Elles s'élèvent à 5 350 000 € et concernent l'acquisition du 80 avenue verdier et du 23 rue boileau.

Les orientations en dépenses d'investissement (2/3)

4. Emprunts et dettes assimilés

- L'estimation s'élève à 3 259 363 €.
- 3 232 863 € concernent le remboursement du capital. L'emprunt de 8 000 000 € que contractera la ville en 2022 génère 400 000 € de remboursement de capital par an.
- 26 500 € concernent des dépôts et cautionnements reçus concernant des prêts d'instruments au conservatoire ou des locations.



05

La structure de la dette

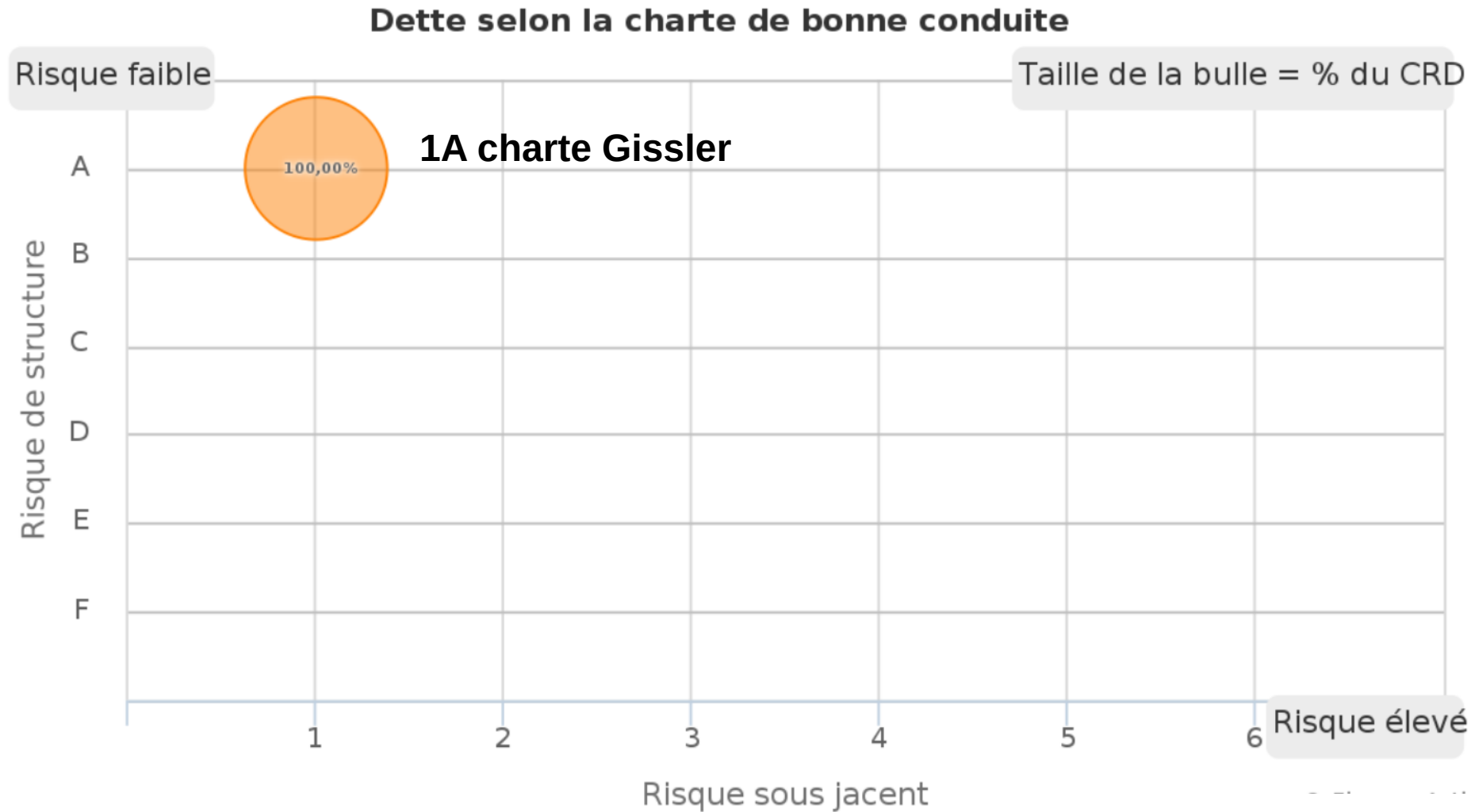
Structure de la dette (1/2) :

	Nombre de lignes	Capital restant	Taux moyen
Emprunts	11	22 524 397 €	2,64%
Revolving non consolidés	1	1 600 000 €	1,75%
Revolving consolidés		0 €	0,00%
Total dette	12	24 124 397 €	2,58%
Revolving - Disponibles	0 €		
Total dette + disponible	24 124 397 €		
Swaps	2	2 340 000 €	0,59%
Options	0	0 €	-
Total dérivés	2	2 340 000 €	0,59%

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	15 924 397 €	66,01%	2,69%
Variable	8 200 000 €	33,99%	2,53%
Ensemble des risques	24 124 397 €	100,00%	2,64%

L'encours de dette s'élèverait à 485 € par habitant.

Structure de la dette (2/2)



06

La masse salariale

Structure des effectifs

L'effectif de la collectivité s'élève à 953 ETP au 31.12.2021 :

11,45 % en catégorie A dont 29,7 % de contractuels

9,30 % en catégorie B dont 29,1 % de contractuels

79,24 % en catégorie C dont 22,7 % de contractuels

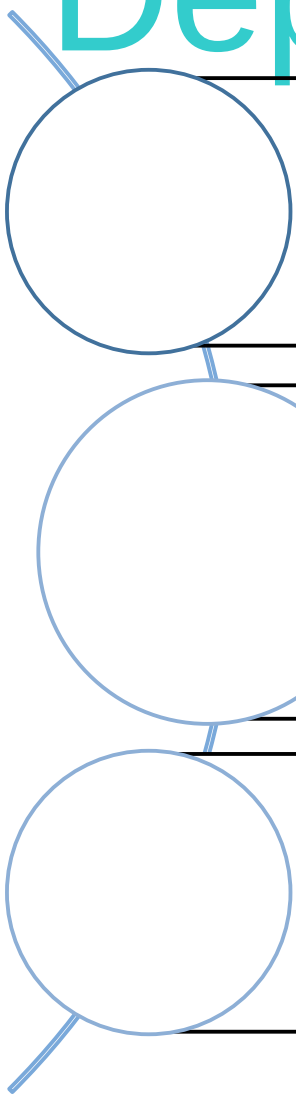
La durée de travail effective au sein de la collectivité s'élève à 1607 heures par an et par ETP + 38000 heures supplémentaires, soient 1 569 471 heures.

Tous motifs confondus, la ville compte 145 entrées et 126 sorties en 2021.

Les sorties de l'effectif, quel qu'en soit le motif, donnent lieu à une analyse de l'activité pour mesurer l'adéquation des ressources humaines aux projets.

Après plusieurs années de renforcement de l'effectif pourvu, l'orientation proposée au DOB consiste à maintenir l'effectif global au cours des années à venir.

Dépenses de personnel



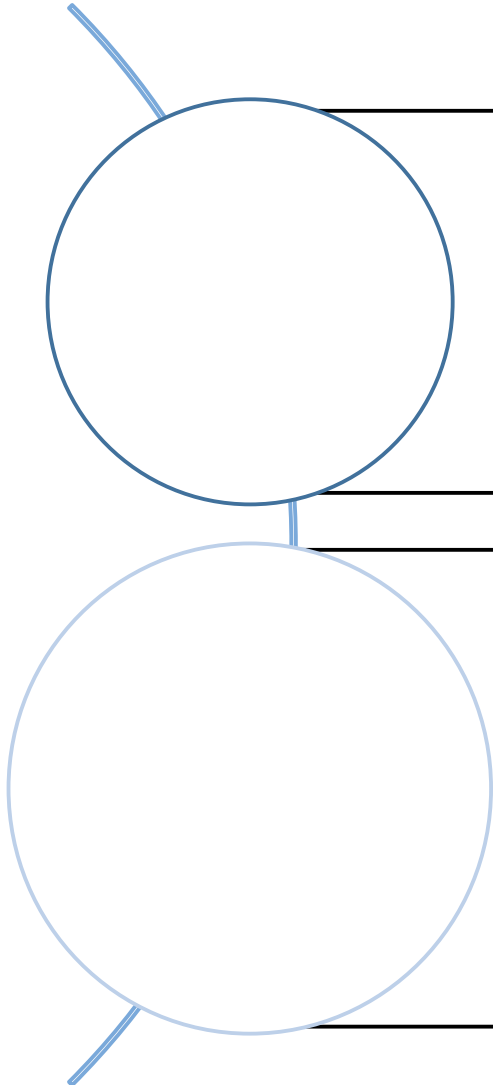
Elles sont composées des traitements indiciaires ou établis par référence au SMIC : traitement de base des agents permanents, indemnité de résidence, NBI (nouvelle bonification indiciaire) des fonctionnaires, CTI (complément de traitement indiciaire) du Ségur de la Santé, vacations, SFT (supplément familial de traitement) à hauteur de 26 000 000 €.

S'y ajoutent le régime indemnitaire : RIFSEEP pour l'ensemble des cadres d'emplois susceptibles d'en bénéficier (exclus : police municipale et enseignants artistiques) à hauteur de 5 500 000 €.

Et d'autres éléments de rémunération : heures supplémentaires, astreintes, avantages en nature, frais de transport ou forfait mobilités durables.

Des dépenses transverses : assurance statutaire à hauteur de 215 000 €, auto-assurance pour l'indemnisation chômage, adhésion au CIG pour l'organisation des CAP et CCP et pour les missions de conseil et de contrôle en prévention et sécurité, médecine préventive à hauteur de 240 000 €.

Evolution de la masse salariale



Pour 2023, la ville se propose de tenir son GVT (glissement vieillesse technicité) autour de 1% de la masse salariale, compte tenu de l'impact de l'inflation, et donc des augmentations du SMIC et des décisions gouvernementales connues à ce jour.

Pour 2024 et 2025, l'orientation de la collectivité est de maîtriser sa masse salariale autour de 2 à 3% par an d'augmentation, sous réserve de l'inflation impactant le SMIC et des décisions gouvernementales susceptibles d'intervenir sur les rémunérations.

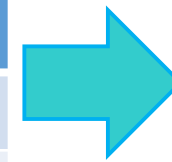
07

Les éléments prospectifs

Programmation pluriannuelle d'investissement (1/1)

- Les dépenses sur la période 2023-2025 sont estimées à environ 100 millions d'euros et les recettes à 78 millions d'euros (hors emprunt).

	2023	2024	2025	Total
Recettes (€)	18 000 000	35 000 000	25 000 000	78 000 000
Dépenses (€)	36 000 000	35 000 000	32 000 000	100 000 000



FCTVA
Subvention
Cessions

Thématiques	Dépenses 2023-2025 (€)
Espaces publics et espaces verts	40 000 000
Petite enfance	10 000 000
Ecoles	15 000 000
Sports et loisirs	20 000 000
Culture et social	15 000 000
Total	100 000 000

Encours de dette dans le cadre de la programmation pluriannuelle d'investissement

- L'encours de dette prévisionnel évoluerait ainsi :

2023	2024	2025
24 124 396,54	39 391 533,72	35 220 943,44

- Conservant un niveau soutenable grâce à la mobilisation de subventions externes, du FCTVA, des fonds propres et des recettes de cession en complément du financement pour l'emprunt du programme d'investissement pluriannuel.

08

Les épargnes

Soldes d'épargne et solvabilité financière

SOLDES D'EPARGNES

Epargne de gestion = *recettes réelles de gestion – dépenses réelles de gestion (hors intérêts de la dette)*

Epargne brute = *recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement*

Il s'agit de la ressource récurrente dont dispose la commune pour rembourser l'annuité en capital de sa dette et autofinancer ses investissements.

Contrairement à l'épargne nette ce ratio n'est pas influencé par le profil d'amortissement de la dette, ce qui le rend insensible aux allongements de dette.

Rapportée aux recettes réelles de fonctionnement, on obtient le taux d'épargne brute, dont le minimum doit se situer autour de 8% et idéalement couvrir l'annuité de dette.

&

SOLVABILITE

Analysée via un ratio de capacité de désendettement = *capital de la dette / épargne brute*

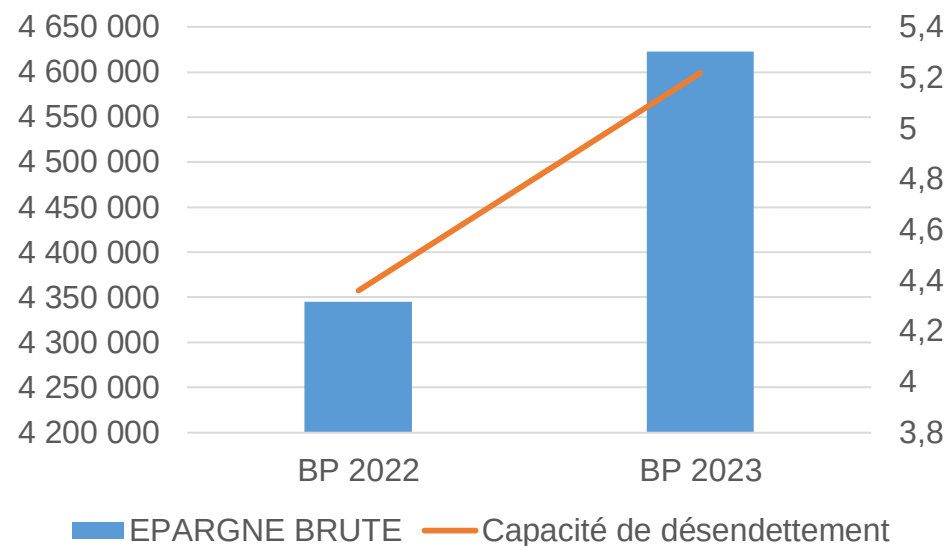
Exprime le temps nécessaire au remboursement complet de la dette en y consacrant la totalité de l'épargne brute disponible

Le seuil critique se situe usuellement entre 12 et 15 ans mais l'on considère que la zone à risque débute dès 10 ans.

Au-delà, la capacité de désendettement de la commune est considérée comme dégradée, caractérisant une possible situation de surendettement.

Soldes d'épargne et solvabilité financière

DETERMINATION DE L'EPARGNE	BP 2022	BP 2023
Recettes de gestion	86 686 640	90 530 000
Dépenses de gestion	82 066 434	85 281 000
EPARGNE DE GESTION	4 620 206	5 249 000
charges financières	275 000	626 462
EPARGNE BRUTE	4 345 206	4 622 538
Remboursement capital	2 837 045	3 232 863
EPARGNE NETTE	1 508 161	1 389 675
Capacité de désendettement	4,36	5,22



La ville présente une excellente solvabilité.

L'épargne brute augmente légèrement, les recettes réelles de fonctionnement augmentant plus vite que les dépenses réelles de fonctionnement comme cela a été présenté précédemment dans le cadre des orientations en matière de fonctionnement. La ville conserve une épargne brute suffisante pour rembourser le capital de la dette et autofinancer en partie ces investissements.

La capacité de désendettement de la ville augmente, avec un recours à l'emprunt estimé à 8 millions en 2022.

Avec une capacité de désendettement de 5,22 ans, la ville se situe bien en dessous du seuil critique caractérisant une situation de surendettement.

09

Le budget vert

Méthodologie retenue (1/1)

La Ville se dote d'un outil afin d'évaluer l'impact environnemental de son budget.

Le travail est en cours.

L'impact environnemental est étudié à travers six aspects énumérés ci-dessous :



Méthodologie retenue (2/2)

Pour chaque dépense (investissement et fonctionnement) est attribué au regard des six aspects précédemment énoncés un des cinq catégories d'effets :

L'impact environnemental est étudié à travers cinq critères énumérés ci-dessous :

